

2012/4456 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2011. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 30/04/2012, p. 1034)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2011 des mouvements comptables.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, le bilan annuel des opérations foncières est une partie du compte administratif que nous avons examiné tout à l'heure, mais il faut constater que le rapprochement entre l'état des entrées/sorties d'immobilisations, qui figure à ce compte administratif et la liste annexée à la présente délibération, ne se recoupent que partiellement, les montants étant parfois différents.

Sur la forme aussi, je regrette la disparition de l'identité des vendeurs dans la liste qui nous est soumise.

Les acquisitions mentionnées au n° 1 rue Verlet Hanus et au 40 rue Voltaire dans le 3^e arrondissement, concernent théoriquement une opération d'habitat et non, comme indiqué, une partie de la Réserve foncière pour espace public et terrains de jeux qui est effectivement en cours, pas pour le numéro en question, mais pour le 38 de la même rue.

Par ailleurs, je m'étais antérieurement inquiétée de la vacance d'un certain nombre de biens dans diverses copropriétés non utilisées. Au delà du bilan des acquisitions, qui se limite à une liste comptable des biens acquis annuellement, j'avais sollicité un état actualisé des logements, acquis amiablement ou préemptés par le Grand Lyon, pour la Ville. L'avantage d'un tel document, qui consisterait en une sorte de photographie du patrimoine sur notre commune et notamment des logements disponibles, permettrait de vérifier l'existence et surtout l'évolution du projet urbain ayant conduit à l'acquisition. Parce qu'en effet, il n'est pas rare que l'objectif initial, qui avait conduit à l'achat d'un bien, ne soit plus d'actualité ou plus réalisable.

Cette suggestion avait été effectuée à l'occasion du bilan des acquisitions 2008 et nous attendions toujours de pouvoir disposer d'une information utile et exploitable. Je rappelle que je déplorais, il y a trois ans déjà, que certains logements appartenant au Grand Lyon et préemptés sur notre commune soient disséminés dans des copropriétés privées, en étant resté parfois vacants depuis plus de dix ans, même si j'ai pu comprendre que des efforts avaient été faits pour remettre à la location ces biens disponibles.

Par conséquent, il me semble en effet judicieux et d'un moindre coût, de réhabiliter les quelques appartements vides dans différentes copropriétés, afin de permettre l'accroissement de l'offre de logements et de permettre ainsi d'assurer une mixité sociale au sein des copropriétés concernées, qui sont des copropriétés privées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)